

LA VOIX OUVRIÈRE

Les Français semblent un saule verdissant ;
Plus on le coupe et plus il est naissant
Et rejette en branches davantage
Prenant profit de son propre dommage.
RONSARD.

1943

1 - 1 FRANC
15 NOVEMBRE

Direction-Administration :
43, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON
Rédaction : Tél. Fr. 51-15

LA GRANDE MISÈRE des sandaliers de Mauléon

UNE préoccupation particulièrement lourde aux ouvriers est sans conteste celle des salaires.

Avant guerre les ouvriers sandaliers gagnaient en moyenne 5 fr. 60 de l'heure, les ouvrières 4 fr. 10.

Or, si nous regardons maintenant les taux officiels publiés dans le numéro de la Voix ouvrière du 15 juin 1943, nous remarquons qu'ils oscillent entre 6,30 et 7 fr. de l'heure pour les hommes, 4,50 et 5,45 pour les femmes.

Par contre, les prix de vente des sandales ont subi d'importantes majorations.

Ils étaient, suivant la qualité, de 60 à 120 fr. la douzaine en 1937/39, ils sont maintenant de 250 à 300 fr. la douzaine, sans compter l'écoulement au marché noir à raison de 50 fr. la paire.

Les sandaliers s'étonnent, d'autre part, de ce que leurs salaires soient nettement inférieurs à ceux pratiqués dans l'industrie de la chaussure proprement dite (voir la Voix Ouvrière du 15 janvier 1943).

Ils faisaient autrefois partie de la même famille professionnelle ; pourquoi en ont-ils été dissociés ?

Les commissions d'organisation (article 77 de la charte) des familles professionnelles du Cuir et de la Fabrication des Tissus, discutent entre elles pour décider le rattachement de l'industrie sandalière à l'une ou à l'autre.

Mais chacun sait que jusqu'à présent les arrêtés concernant les salaires par profession et par région ont été promulgués d'accord avec les Comités d'organisation économique (loi du 16 août 1940) composés uniquement de patrons.

C'est une explication, ce n'est pas une excuse.

Nous devons reconnaître impartialement que les industriels mauléonnais ont fait de gros efforts pour maintenir leurs usines en activité.

Ils ont, de ce côté, rempli leur devoir économique, mais leur intérêt même veut aussi qu'ils n'oublient pas leur devoir social. S'ils le désirent vraiment, les moyens ne leur manquent pas pour augmenter les salaires de leurs ouvriers.

Quant à ces derniers, la première tâche qui s'impose à eux consiste à reformer leur syndicat, à placer au poste de secrétaire un sandalier intelligent et courageux et enfin à organiser entre eux l'étude de la Charte du travail, article par article, ligne par ligne.

UN SANDALIER.